Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Réf. MGS/102/2019

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) présente ses compliments aux missions permanentes des États Membres de l'OIM et a l'honneur d'inviter leurs représentants à **des consultations informelles au niveau de l'exécution sur les questions relevant du CPPF**, qui se tiendront **le lundi 18 février 2019 à partir de 15 heures** au Palais des Nations, dans la salle de conférence XXIII située au 1er étage du bâtiment E.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Thèmes de discussion aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du CPPF
2. Autres questions

Le document de travail sera envoyé aux États Membres dès que possible. Il sera aussi affiché sur le site Web de l'OIM à l'adresse www.iom.int (sous la rubrique : A propos de l'OIM/Organes directeurs).

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, en espagnol et en français.

L'OIM saurait gré aux missions permanentes de confirmer par écrit la présence de leurs représentants au Secrétariat des réunions, de préférence par courriel (iomcr@iom.int) ou, à défaut, par télécopie (022 798 61 50), au plus tard le jeudi 14 février 2019.

Les représentants qui n'ont pas de badge d'accréditation pour entrer dans l'enceinte des Nations Unies sont invités à se mettre en relation avec le Secrétariat des réunions par courriel pour savoir comment obtenir un badge temporaire.

L'Organisation internationale pour les migrations saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres de l'OIM les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 8 février 2019

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) • Siège
17, route des Morillons • C.P. 17 • CH- 1211 Genève 19 • Suisse
Tél. : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50 • hq@iom.int • www.iom.int